

# Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

(P.A.P.)



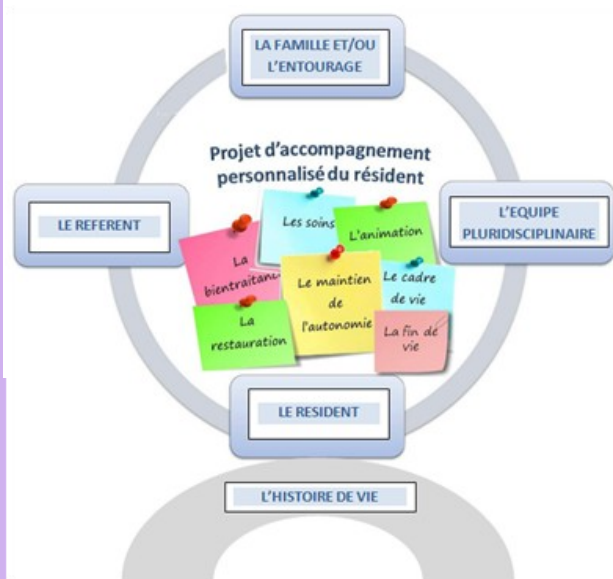
Site internet : [www.hopital-lamastre.fr/](http://www.hopital-lamastre.fr/)

## LE PAP ? QU'EST CE QUE C'EST ?

Afin d'accueillir au mieux le résident et d'envisager un accompagnement au plus près de ses attentes, de ses désirs et de ses besoins, il est établi un projet d'accompagnement personnalisé conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002.

Le PAP permet de proposer un programme et des interventions qui correspondent aux habitudes de vie et aux attentes afin d'assurer un continuum de son histoire de vie.

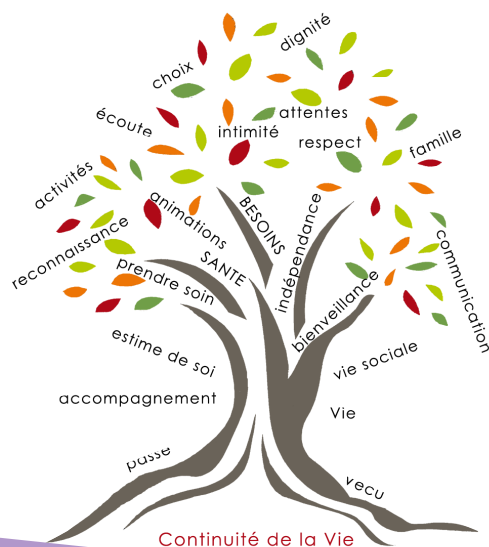
**Le projet d'accompagnement personnalisé est destiné à préserver la qualité de vie du résident en lui permettant de maintenir au mieux son autonomie, sa personnalité, ses liens sociaux.**



## QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le PAP a plusieurs objectifs :

- **Personnaliser l'accompagnement**
- **Prendre en compte et respecter au mieux les choix et les attentes du résident.**
- Assurer une continuité et une qualité de vie et de bien-être au résident dans un cadre de vie désormais différent.
- Favoriser l'expression et la participation du résident dans la conception et la mise en œuvre de son PAP.
- Faciliter les échanges entre le résident, son entourage et l'équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser l'autonomie du résident.



## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS ACTEURS ?

### • Le résident

Il est acteur de son parcours de vie. L'entretien individuel avec son référent soignant permet de favoriser l'expression de ses attentes, de ses désirs et de ses besoins.

### • Le référent

Il est le porte-parole du résident, en ce sens qu'il relaie ses attentes, ses désirs et ses besoins.

Il est garant de la mise en œuvre et du suivi du PAP.

Il peut être un interlocuteur privilégié de la famille et /ou de l'entourage.

### • La famille et / ou l'entourage

La famille et/ou l'entourage sont une aide pour mieux percevoir et préciser le vécu et les habitudes de vie du résident.

### • L'équipe pluridisciplinaire

Elle participe à l'élaboration et s'assure de la mise en œuvre du PAP du résident.



## LES MODALITÉS

Le PAP initial s'effectue environ un mois après l'entrée en institution. Concrètement, la réalisation de **ce projet est réalisée en plusieurs phases** :

- **L'entretien préparatoire** entre le résident et son référent lors duquel sont recueillis les attentes, les désirs et les besoins du résident.

Le référent complète ces informations avec les documents supports « Recueil de mon histoire et de mes habitudes de vie », « le gamonte » et les informations du DPI ; de même, il échange avec les membres de la famille et des membres de l'équipe pluridisciplinaire.

- **La réunion « PAP »**

Le référent invite le résident, ses proches et des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Les réunions peuvent avoir lieu sans le résident si celui-ci ne souhaite pas participer.

Elle se déroule dans la chambre du résident ou dans le salon des familles de 14h à 14h30 selon la programmation mensuelle effectuée par l'IDE en charge des PAP.

Lors de la réunion, des objectifs sont fixés avec et pour le résident, puis validés. Ceux-ci doivent respecter l'intimité et la dignité du résident, être adaptés à sa situation et être concrets et réalisables.

- **La rédaction**

Un compte rendu de la réunion est synthétisé et inscrit dans le DPI (dossier patient informatisé). Celui-ci sera lu par le référent au résident, un exemplaire lui sera remis ou remis à sa famille. Le projet validé et signé constitue un avenant au contrat de séjour.

- **L'évaluation et la mise à jour**

Chaque année, la définition des objectifs et des prestations est réactualisée. Toutefois si un changement significatif intervient dans l'état de santé et/ou dans le comportement du résident, le PAP peut être reprogrammé avant la date prévue.



Document réalisé par le groupe de travail  
« Projet d'Accompagnement Personnalisé »